



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Medicaments vétérinaires

Question écrite n° 6253

### Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des laboratoires spécialisés dans le médicament vétérinaire, du fait du blocage et du retard dans les enregistrements de ces médicaments par les ministères de tutelle. En effet, cette situation paralyse cette industrie. Par ailleurs, les professionnels concernés se mobilisent autour du projet de création d'une agence du médicament vétérinaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour débloquer cette situation et quelles sont ses intentions à propos de l'agence du médicament vétérinaire.

### Texte de la réponse

Le projet de loi relatif à l'agence du médicament vétérinaire, créé par analogie avec l'agence du médicament humain, a été présenté au conseil des ministres le 10 novembre dernier et a été déposé sur le bureau du Parlement. Ce projet vise entre autres à déléguer les compétences des ministres chargés de l'agriculture et de la santé en matière d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires à une agence du médicament vétérinaire qui sera organisée au sein du centre national d'études vétérinaires et alimentaires, laquelle permettra également un traitement plus rapide des dossiers d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires. Dans l'intérêt de la santé publique, il est désormais reconnu que les décisions d'autorisation de mise sur le marché des médicaments à usage humain ou vétérinaire ne doivent être prises que sur la base de critères scientifiques objectifs liés à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des produits concernés. Suivant cette logique, la loi n° 93-5 du 4 janvier 1993 relative à la sécurité en matière de transfusion sanguine et de médicament a créé une agence du médicament à usage humain. De même, le règlement n° 230993 du Conseil des communautés européennes a institué une agence européenne pour l'évaluation des médicaments à usage humain et vétérinaire. C'est la raison pour laquelle, ce projet est important et le Gouvernement souhaite qu'il aboutisse rapidement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Legras Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6253

**Rubrique :** Médicaments

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3268

**Réponse publiée le :** 27 décembre 1993, page 4735